

Communiqué de presse

## **Le groupe de protection sociale Klesia et l'Anact, partenaires pour améliorer la santé et la qualité de vie au travail**

**Paris, 11 SEPTEMBRE 2018**

**Le groupe de protection sociale Klesia et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) signent, ce jour, un accord de partenariat, effectif jusqu'en 2020. Dans le cadre de cet accord, les deux partenaires mèneront des actions de coopérations innovantes pour accompagner les partenaires sociaux de branches sur les thèmes de la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail.**

Christian Schmidt de la Brélie, directeur général du groupe Klesia explique : « *Nous accompagnons 5 grands secteurs affinitaires (Transport, Tourisme et Commerces de proximité, métiers de la Santé, Conseil et services aux entreprises, Défense et Hautes Technologies) dans leur santé et prévoyance, leur couverture retraite, mais aussi dans la définition d'actions de prévention de santé publique. Nous sommes convaincus, depuis notre création, de l'importance de réduire les risques professionnels au travail. Ce partenariat avec l'Anact va nous permettre de renforcer notre présence auprès des entreprises des branches que nous accompagnons, en menant de nouvelles actions de sensibilisation.* ».

« *L'Anact noue des partenariats pour faciliter le déploiement des actions en faveur de la qualité de vie au travail dans les TPE-PME et diffuser des outils et méthodes adaptés. Forte de son expérience et de sa légitimité reconnue dans les branches professionnelles, et avec 300 000 entreprises clientes, Klesia est, à nos yeux, un partenaire essentiel pour agir en ce sens*», ajoute Richard Abadie, directeur général de l'Anact.

### **Mutualiser les expériences de l'Anact et de Klesia**

L'accord signé entre Klesia et l'Anact permettra aux deux organismes de conduire des actions conjointes ciblées sur des branches professionnelles (transport, hôtellerie-restaurant ...) en développant des approches méthodologiques et des outils dédiés et en s'appuyant sur les partenaires sociaux. Ces actions auront pour objectif de faire de la qualité de vie et du bien-être au travail un fondamental pour les salariés, et un véritable atout de la performance des entreprises.

Ce partenariat repose sur un principe de réciprocité et s'articule autour de plusieurs axes de travail, définis dans un plan pluriannuel. Parmi les projets de collaboration identifiés :

- La conception de guides pratiques sectoriels notamment pour les entreprises du transport et les hôtels-café-restaurants, en concertation avec les partenaires sociaux.
- Des petits déjeuners thématiques sur les risques professionnels et la qualité de vie au travail.

- KLESIA bénéficiera également de l'appui de l'Anact pour concevoir un outil d'évaluation des coûts attribuables à une absence de prévention ou à des mesures de prévention insuffisantes, destiné aux entreprises du transport.

Des interventions de collaborateurs de Klesia, formés par l'Anact, sont également prévues en entreprise, afin de leur proposer des premiers repères permettant de progresser en faveur de la santé au travail.

### **A propos de KLESIA**

*Complémentaire santé, prévoyance et retraite : tels sont les métiers du Groupe de Protection Sociale Klesia qui a également placé la prévention et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie ainsi que la dépendance, l'action sociale et les services à la personne. Créé en juillet 2012, KLESIA est présent partout en France et tout particulièrement auprès des professionnels des services. Ses chiffres clés : 3 500 collaborateurs ; 300 000 entreprises adhérentes ; 3 millions de personnes couvertes en assurances de personnes et 9,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires global. Plus d'information sur [klesia.fr](http://klesia.fr) et Twitter [🐦 @klesia](https://twitter.com/klesia)*

### **A propos de l'Anact**

*Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.*

.....

### **CONTACTS PRESSE**

**ANACT** / Catherine Guibbert – 04.72.56.13.38 – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr)  
**Klesia** / Sandrine Lemoine – 06 32 23 46 10 – [sandrine.lemoine@klesia.fr](mailto:sandrine.lemoine@klesia.fr)  
et Laurie Thevenet (Dentsu Consulting) – 01.41.16.17.96 // 06.36.50.30.4